

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Du 16 juin 2022

ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 21 juin 2023

## ETAT DES PRESENCES

## 1<sup>er</sup> COLLEGE

Art. 8 –1° 2° et 3° des Statuts

### Etaient Présents

<b>Président</b>	☞ <b>M. Thierry ROMANOS</b> Président du CGA
<b>Vice-Président</b>	☞ <b>M. Adrien NOBIN</b> Gérant Adhérent
<b>Trésorier</b>	☞ <b>M. Philippe TROUPE</b> Expert-comptable
<b>Secrétaire</b>	☞ <b>Vanessa DOQUET</b> Membre élu de la C.C.I. des Iles de Guadeloupe
<b>Secrétaire Adjointe</b>	☞ <b>Mme Marie-Lyne CORDETTE</b> Pharmacien Adhérent

### Membres :

☞ **M. Denis ASYC**  
Gérant Adhérent

### Etaient représentés par :

<b>M. Thierry ROMANOS</b> Président	☞ <b>M. Gabriel KARAM</b> Gérant Adhérent
<b>M. Philippe TROUPE</b> Trésorier	☞ <b>Mme Eliza RAMOTHE</b> Expert-comptable
	☞ <b>M. Thierry PIERRE-JUSTIN</b> Expert-comptable
<b>M. Adrien NOBIN</b> Gérant Adhérent	☞ <b>Mme Sophie SALOMON</b> Gérante Adhérent
<b>Mme Vanessa DOQUET</b> Membre élu de la CCI IG	☞ <b>Mme ANSELME-HILAIRE</b> Membre élu de la CCI IG

### Absents excusés :

☞ **Frédéric LACOUR**  
Membre élu de la C.C.I. des Iles de Guadeloupe

☞ **Mme Anne THIERRY**  
Expert-comptable

☞ **M. Franck BICHARD**  
Expert-comptable

☞ **M. Rolland REMBLIN**  
Expert-comptable

☞ **Mme Amandine CESPITES**  
Gérante Adhérent

☞ **Mme Ericka LANDRE**  
Expert-comptable

## Assistaient avec voix consultatives

- ☞ **Mme Mylène NICOLAS**  
Directrice du Centre de Gestion Agréé
- ☞ **M. Harry DIAKOK**  
Expert-Comptable Conseil du Centre de Gestion Agréé

## 1<sup>ère</sup> COLLEGE

Art. 8 – 4° des Statuts

### Etaient Présents

- ASYC Jean-Marie
- ASYC Denis
- CORDETTE Marie-Line
- LAURENT Yves
- LINCERTIN Georges
- MORVANI Jennifer (Presta Plus)
- NOBIN Andrée
- NOBIN Adrien
- TROUPE Philippe

### Etaient représentés

- ARTAXE Henri (WEB 2 WEB)
- ARTAXE Henri (DOMOTIKARAIBES)
- BARCA Jocelyn
- BARRET Eric
- BOA Teddy
- BRIVERT Jean-Marie
- CHANCHORLE Virginie
- CHARNEAU Charles
- CASTEL Gisèle
- CIRAUD Pierre-Henri
- DUVALLON Pierre
- ENCELADE Ary (Arck'ancien)
- ENCELADE Ary (ACIA)
- ETCHEGOYEN Béatrice
- GALITA Patrick
- GOLDSCHIEDER Didier
- GOURIO Jean-Pierre

- GRAVEY Jacques
- GRAVILLON Clotilde
- GUYENON Denis
- HELMANY-NUISIER Marlène
- KANCEL Ketty
- KANLANJAN Ernest
- KARAM Gabriel (ELECTRAM ANTILLES)
- KARAM Gabriel (SNC KARAIBES HOTEL)
- KARAM Gabriel (SNC KAGATOIR)
- LORBEL Gina
- LUREL Franck
- MALLENEC Philippe
- MANIJEAN Bruno
- MARIMOUTOU Anthony
- MIATTI Jymmy
- NELSON Max
- PIES UGOLIN Myriane
- PRUDENTOS Clarisse
- ROBELOT Roseline (LACOT MONDESIR)
- ROUHA Siham
- SALOMON Sophie
- SAULO Jean-Jacques
- TAUREL-MINA Chrystelle
- TROUPE Philippe
- UGOLIN Damase
- VACHER-BAUDIN Marie-Claude
- VANGOUT Gabriel

**Etaient également présents**

Centre de Gestion Agréé

- Mme Lina MARGUERITTE

Assistante de direction

Cabinets Comptables : membres correspondants

- M. Harry DIAKOK
- M. Philippe TROUPE
- M. Eliza RAMOTHE
- Sté ATHENA ANTILLES
- MILLENIUM CONSULT

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport Moral du Président
2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/06/2021
3. Accueil des nouveaux adhérents 2022
4. Rapport d'activité 2021
5. Rapport financier du Trésorier
6. Rapport des Censeurs
7. Approbation des comptes de l'exercice 2021
8. Approbation des comptes prévisionnels de l'exercice 2022
9. Modification des statuts du CGA
10. Election de 3 membres adhérents au conseil d'Administration
11. Questions diverses



A 14 heures 30, au salon Clovis BEAUREGARD du C.W.T.C. de Jarry, M. Thierry ROMANOS, Président du CGA, constate que le quorum est atteint, ouvre donc la séance de l'Assemblée Générale Mixte pour l'exercice 2021. Il souhaite la bienvenue à tous les participants, nomme un secrétaire de séance en la personne de M. Adrien NOBIN, vice-président du CGA puis donne lecture de l'ordre du jour et décide d'intervenir les points 1 et 2.

Point n°2 de l'ordre du jour

## **2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15/06/2021**

Le Président Thierry ROMANOS demande donc aux adhérents et administrateurs s'ils ont bien reçu et lu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/06/2021, ce qui est confirmé par les membres présents. Le Président fait un tour de table pour recueillir les éventuelles observations.

**Aucune autre observation n'étant formulée, le Président met aux voix le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15/06/2021 qui est adopté à l'unanimité des présents et représentés, moins une abstention,** puis passe au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, la lecture du Rapport Moral du Président.

Point n°1 de l'ordre du jour

## **1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

*« Monsieur Le représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région des Iles de Guadeloupe, Mes chers Collègues, Chers membres Adhérents, Mesdames, Messieurs,*

*Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale Mixte du Centre de Gestion Agréé des Entreprises dans ces locaux, gracieusement mis à notre disposition par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région des Iles de Guadeloupe.*

*Vous me permettez en préambule de présenter les excuses de la DRFIP, représenté par M. Guy BENSÄÏD, Administrateur Régional des Finances Publiques, empêché.*

*Vous me permettez également d'adresser tous mes remerciements aux Experts-comptables, membres correspondants, qui assurent la bonne tenue de la comptabilité de nos adhérents. Soyez remerciés pour la qualité de votre collaboration.*

*Merci à chacun d'entre vous d'avoir accepté de consacrer quelques heures de votre temps à ce moment particulier de la vie de l'association qu'est l'Assemblée Générale annuelle Mixte.*

***Je vais vous donner maintenant quelques nouvelles de la vie de notre association.***

*Notre principal sujet de préoccupation : l'avenir du CGA de Guadeloupe !*

*Comme vous le savez, la **mission des Organismes de gestion agréés** (CGA et AGA) est partiellement **remise en cause** par une nouvelle législation.*

*Ainsi, les **avantages fiscaux liées à l'adhésion à nos services vont disparaître en 2023.***

*Le gouvernement a choisi de nous octroyer de **nouvelles missions** afin de nous rendre « attractifs ».*

*Pour rappel, un **organisme de gestion agréé a pour mission, d'apporter à leurs adhérents, à savoir les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, sans oublier les pêcheurs, une assistance comptable et fiscale, de surveiller la cohérence et la vraisemblance de leurs déclarations fiscales.***

***Adhérer à une association ou à un centre de gestion agréé : quels avantages ?***

Actuellement, **l'adhésion à un centre de gestion agréé ouvre droit à certains avantages fiscaux.** En effet, les **entrepreneurs non adhérents** sont **soumis à une majoration du montant de leurs revenus imposés** (BIC, BNC et BA) :

- 15 % pour les revenus de 2021
- 10 % pour les revenus de 2022

**Cette majoration sera supprimée à partir de 2023.**

Quel sera alors l'intérêt pour une entreprise de poursuivre son adhésion à un centre de gestion agréé ? Le décret n° [2021-1303 du 7 octobre 2021](#) (J.O. du 8) nous permet, désormais, de **proposer de nouveaux services d'assistance** en matière de gestion :

- formation,
- dématérialisation et télétransmission des déclarations fiscales,
- information,
- restitution de statistiques,
- examen de conformité fiscale (ECF) prévu par le décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021,
- audit technique lié à leur activité ;
- aide à la création et accompagnement des micro-entreprises au sens du droit européen, en matière commerciale et dans les domaines de la communication et de la transition numérique (sont qualifiées de micro-entreprises dans ce contexte les entreprises dont l'effectif salarié est inférieur à 10 et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan est inférieur à 2M€).

Ces prestations seront **proposées à toutes les entreprises** et professionnels **adhérents ou non**.

Toutefois, le bénéfice des avantages fiscaux (absence de coefficient de majoration de 15% pour les revenus 2021 et de 10% pour les revenus 2022, réduction d'impôt pour adhésion et frais de tenue de comptabilité... (915€), reste conditionné à l'adhésion à l'organisme.

De plus, la crise résultant de la pandémie a imposé une réorganisation des modes de fonctionnement des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité. Les chefs d'entreprises ont dû et doivent encore s'adapter et faire preuve d'agilité pour que survive leur activité. Certains d'entre eux sont même parvenus à la développer en utilisant des outils digitaux. Cette crise impose aux chefs d'entreprises de développer leurs compétences et leur adaptabilité.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement **l'annuaire des entreprises** que nous avons mis en place depuis l'an dernier a permis **à certains adhérents** (commerçants, artisans, restaurateurs, prestataires de services, agriculteurs et pêcheurs) **de développer une activité en ligne, afin de maintenir, voire de développer leur chiffre d'affaires grâce au « Clic and Collect ».**

Votre Centre de Gestion se doit, plus que jamais d'assurer un accompagnement dynamique aux entreprises en leur offrant des prestations de qualité.

**un renforcement de l'offre de formation** du CGA est en cours par le remaniement du programme annuel de formation. Le co-financement du **Fonds Social Européen**, déjà obtenu en 2017, va être renouveler afin de mieux répondre aux besoins des adhérents, en termes de qualité et de variété des formations proposées. Rappelons ici que ces formations sont destinées aux dirigeants de TPE, à leur conjoint et leurs collaborateurs.

Le Centre de Gestion veut assurer un accompagnement dynamique aux entreprises dans un contexte socio-économique difficile en leur offrant des prestations de qualité. Innover, se former, s'informer, telles sont les clés du développement de l'entreprise et les moteurs de notre action à leur côté.

La formation des dirigeants est une priorité s'il veulent maîtriser le développement de leur activité.

Je voudrais ici souligner encore une fois l'importance du Centre de Gestion Agréé des Entreprises pour l'aide qu'il est susceptible d'apporter à ses adhérents, tant en matière d'information juridique, fiscale et sociale, que dans le domaine de la formation, l'assistance à la gestion et la prévention des difficultés.

Je ne m'étendrai pas davantage, car nous devons maintenant débiter les travaux de cette assemblée.



*Avant de terminer, je tiens à remercier les membres de mon Conseil d'Administration qui ont sacrifié un temps précieux pour le bon fonctionnement du Centre de Gestion de la Guadeloupe. Je tiens aussi, chers adhérents, à remercier, en votre nom, toute l'équipe du Centre qui consacre son énergie à répondre à vos attentes. Vous servir, telle est la clé de notre action et la raison notre existence.*

*Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention ».*

Après la lecture du rapport moral, le Président ROMANOS décide d'intervenir les points 3 et 9 et passe donc à la modification des statuts du CGA.

Point n°9 de l'ordre du jour

### **9. MODIFICATION DES STATUS DU CGA**

Madame NICOLAS, directrice du CGA, indique que suite à l'évolution des obligations incombant aux organismes de gestion Agréé, le CGA de Guadeloupe dû mettre à jour ses statuts.

Les Statuts et le Règlement Intérieur ont été révisés afin d'être conforme à la réglementation en vigueur prévues aux articles 371 E et 371 EA de l'annexe II du C.G.A. La mise à jour des Statuts est maintenant achevée (**Cf. Annexe n°1**). Le règlement intérieur a été modifié (**Cf. Annexe n° 2**). L'ensemble des documents du Centre de Gestion Agréé sont maintenant conformes à la réglementation en vigueur. Ils sont mis à la disposition de chacun des adhérents sur le site internet du CGA, afin qu'ils en prennent connaissance.

Mme NICOLAS se tient à la disposition des adhérents pour toute précision éventuelle.

M. NOBIN Adrien, 2<sup>ème</sup> vice-président, secrétaire de séance précise qu'il faut que marquer sur la 1<sup>ère</sup> page : « Statuts modifiés à l'Assemblée Générale du 16/06/2022 »

**Les statuts modifiés sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés, moins une abstention.**

Point n°3 de l'ordre du jour

### **3. ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHERENTS**

Le Président Thierry ROMANOS, passe au troisième point de l'ordre du jour : l'accueil des nouveaux adhérents. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Centre de Gestion Agréé et rappelle les avantages de l'adhésion au CGA. Le Président indique que le Centre a enregistré à ce jour 13 nouvelles adhésions au 31 mai 2022. Il donne lecture de la liste des adhérents qui décompose comme suit :

2597	EGLELA Pascal	MG Pièces AUTO
2598	LUBINO Adriana	AS Communication
2599	MARGUERITTE Freddy	Ti'Limpact
2600	VASSAS Damien	JMP Hydraulique
2601	CLODINE-FLORENT Fabrice	TEAM ELEC PRO
2602	MATHIEU Fabrice	Ent MATHIEU
2603	ZENON Michelle	LOLO Peyi
2604	POITOU Kessen	Damalia SAS
2605	PONTURE Fabrice	Ent PONTURE
2606	PELAGE Anthony	Diji'kom
2607	VOUEMBA lucette	le L7
2608	LEBOURG CROUZIL Sophie	Wayoa
2609	CHANCE Charlesia	Chabine Cake Traiteur

Le Président remercie les nouveaux adhérents présents, leurs souhaite la bienvenue et rappelle que le Centre reste à leur disposition pour remplir pleinement ses missions : conseils, informations, formation et prévention fiscale.

Puis, le Président Thierry ROMANOS passe la parole à Mme NICOLAS, directrice du CGA pour la lecture du rapport d'activité de l'Association pour l'année 2022, 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour.

#### Point n°4 de l'ordre du jour

### 4. RAPPORT D'ACTIVITE 2021

#### I - CAMPAGNE D'ADHESION 2021

La campagne d'adhésion pour 2021 a permis l'enregistrement de quarante et une (41) nouvelles entreprises dont :

Secteurs d'activités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Commerçants	24	46	30	15	27	14	7	18	15	25	4	6
Artisans	32	9	23	23	20	17	15	28	12	21	13	2
Pharmaciens	1	0	1	00	2	1	1	1	0	2	0	1
Agriculteurs- pêcheurs						2	1	1	1	3	4	9
Prestation de Services	39	27	42	53	34	36	24	26	31	40	23	19
Divers											3	4

La comparaison des résultats des précédentes campagnes d'adhésion, (tous adhérents confondus) montre que celle de 2021 est exceptionnellement basse par rapport aux exercices précédents. On enregistre quarante et une nouvelles adhésions. Cette contre-performance résulte des effets conjugués de la crise sociale en Guadeloupe (COVID 19) et la crise économique mondiale sur les entreprises.

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Adhésions	96	82	96	83	83	70	62	74	59	91	47	41
Radiations	81	61	54	90	90	105	115	59	53	112	98	74

Le nombre des démissions enregistrées en 2021 s'est élevé à soixante-trois (36) adhérents, dont 15 cessations d'activité. Trente-huit (38) adhérents ont été radiés au cours de l'année pour non-respect de leurs obligations vis-à-vis du CGA.

#### II - REPARTITION DES ADHERENTS

##### II.1 - Par secteur d'activité

ACTIVITES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pharmacie	103	97	94	87	78	75	72	75	73	68	64	49
Commerce	219	227	238	134	197	197	159	147	137	124	184	133
Artisanat	186	192	201	285	239	201	186	183	178	167	113	109
Agriculteur-Pêcheur						2	4	5	6	14	18	18
Divers	190	200	225	112	232	214	254	280	298	267	66	89
Prestations											188	182
<b>TOTAL</b>	<b>698</b>	<b>716</b>	<b>758</b>	<b>764</b>	<b>746</b>	<b>689</b>	<b>675</b>	<b>693</b>	<b>692</b>	<b>640</b>	<b>633</b>	<b>580</b>

(non compris les radiés)

##### II. 2 – Par régime d'imposition

Il convient de remarquer une diminution des entreprises adhérentes du Centre relevant du régime de l'Impôt sur les sociétés (14 contre 22 en 2019) et une stabilité du nombre d'entreprises relevant du Micro Bic (38). On constate également une baisse du nombre d'entreprises soumises au régime Réel Normal de droit par rapport à 2019 (120 adhérents contre 132 en 2019).

<b>ADHERENTS ACTIFS</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Réel simplifié	508	508	540	550	529	490	500	483	453	413	431	364
Réel Normal	173	165	176	159	152	128	123	131	147	132	120	135
R.S. sur option	7	16	17	17	24	19	21	20	23	18	15	16
RN sur option	5	4	4	12	14	18	18	22	22	17	15	11
I.S.	3	3	3	5	15	22	13	20	21	22	14	13
Auto-Entrepreneur		12	8	8	3	2	0	0	0	0	0	
Micro Bic	2	8	10	13	9	10	13	17	26	38	38	41
<b>TOTAL</b>	<b>698</b>	<b>716</b>	<b>758</b>	<b>764</b>	<b>746</b>	<b>689</b>	<b>675</b>	<b>693</b>	<b>692</b>	<b>640</b>	<b>633</b>	<b>580</b>

### III - RESPECT DES OBLIGATIONS INCOMBANT AUX ADHERENTS

#### III.1 - Acceptation du règlement par chèque (information de la clientèle)

Cette obligation est respectée par le biais de l'apposition d'une affichette et la présence de cette mention sur les documents commerciaux de l'entreprise.

Les nouveaux adhérents du Centre de Gestion, ont donc reçu un document portant mention de leur adhésion au CGA, une affichette ainsi qu'un certificat d'apposition à retourner au Centre de Gestion.

#### III.2 - Sincérité de la comptabilité

Les adhérents bénéficiaires du Centre de Gestion Agréé font, pour la plupart, appel à un comptable inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables, c'est-à-dire des professionnels qui contribuent à la fiabilité de leurs comptes. Le nombre de membres correspondants en 2020 soit 199 cabinets et cabinets secondaires, est en légère augmentation par rapport à 2019 (Gpe-Mque-Guyane-France)

#### III/3 – Cotisation – Règlement

La grande majorité des adhérents respecte l'obligation de s'acquitter du paiement de la cotisation annuelle dans les délais impartis. En 2020, 98 adhérents, soit 15,48% n'ont pas réglé leur cotisation au 31 décembre de l'année considérée. L'examen rigoureux des dossiers et les relances systématiques des retardataires ont permis de supprimer du fichier 35 adhérents qui ne respectaient pas leurs obligations, contre 60 pour l'année précédente.

### IV – DOSSIERS DE GESTION - EXERCICES 2021 et 2021 décalé

Le traitement informatique et la réalisation des dossiers de gestion sont intégralement effectués au Centre. 403 déclarations fiscales, tous exercices confondus, sont parvenues au CGA en 2021. La situation sanitaire a considérablement retardé le traitement de ces liasses fiscales. A ce jour, la première partie du traitement (Contrôle formel) de toutes les déclarations a été effectuée. La suite du traitement (ECV et ECCV), pour la plupart des liasses, est en attente des déclarations de TVA.

Il convient de rappeler aux cabinets comptables que la balance et les déclarations de TVA doivent être obligatoirement télétransmises au CGA afin de faciliter le traitement des déclarations fiscales et l'Examen de conformité Fiscale (ECF). Tout est mis en œuvre pour résorber le retard pris sur la réalisation des CRM et EPS afin que le CGA soit à jour de ses obligations.

### IV - ATTESTATIONS

Au cours de l'année 2021, le Centre de Gestion Agréé a délivré les attestations fiscales qui devaient être jointes aux déclarations de revenus de l'exercice 2020.

En 2021, 383 attestations fiscales ont été délivrées contre 367 au 31/12/20. Sur 589 déclarations attendues au titre de 2020 seules 358 sont parvenues au CGA au 31/12/2021. Ainsi, 60,78% des adhérents ont respecté leur obligation de remise de déclaration au 31 décembre 2021 contre 61,65% en 2020.

Enfin, deux relances (2) ont été effectuées auprès des adhérents pour le recouvrement des cotisations et une (1) pour le respect des obligations fiscales. Exceptionnellement, en raison de la pandémie la relance n'a concerné que les déclarations fiscales 2020 et a permis, à certains retardataires d'accomplir leurs obligations de remise des documents comptables et fiscaux. Ainsi, 231 adhérents concernés que par la communication de la déclaration relative à l'exercice 2020 ont fait l'objet d'une relance. Cette relance a permis de recueillir 25 déclarations fiscales 2020.

Au terme de l'année 2021, 33 adhérents concernés par le non-respect de leurs obligations fiscales sur plusieurs exercices successifs ont été proposés à radiation et exclus par le Conseil d'administration du 13/01/2022.

## **VI – INFORMATION DES ADHERENTS**

Depuis 1998, le bulletin d'information destiné aux adhérents du Centre de Gestion est réalisé par une entreprise extérieure. La parution s'est effectuée de manière régulière jusqu'au mois de mai. Ce bulletin a été remplacé au mois de juin 2011 par une formule permettant un accès à tous les adhérents via l'intranet, doublé d'un support papier destiné aux adhérents ayant fait ce choix.

## **VII – FORMATION DES ADHERENTS**

La formation des adhérents qui constitue une des missions fondamentales des Centres de Gestion n'a pas pu être menée à son terme, en raison de l'épidémie de COVID19. Dans le cadre du planning annuel de formation-information, le Centre de Gestion n'a pu organiser que 9 modules de formation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 soit 41 heures de formations .

Le thème traité était le suivant :

- 1<sup>ere</sup> semaine du numérique : janvier 2021
  - Séminaire : Réinventer sa façon de travailler (7h)
  - Atelier : Facebook débutant (7h)
  - Atelier : Instagram Pro – niveau débutant (4h)
  - Atelier : Google My Business (GMB) (3h)
  - Atelier : InShot (7h)
  - Séminaire : Microsoft Teams (4h)
- Webinaire février 2021 :
  - Atelier : Instagram Pro (4h)
- Webinaire mars 2021 :
  - Atelier : Jimdo (4h)
- Webinaire juin 2021 :
  - Atelier : Quelle stratégie de présence sur internet (1h)

Le Président remercie Mme NICOLAS et passe la parole à M. Philippe TROUPE pour le 5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour.

### Point n°5 de l'ordre du jour

#### **5. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER**

Le Président ROMANOS passe ensuite la parole au Trésorier du CGA, M. Philippe TROUPE pour la lecture du rapport financier de l'exercice 2021 qui se présente comme suit :

« Monsieur le Président, Chers membres, Mesdames, Messieurs,

*J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.*

*Les comptes annuels sont composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Cette dernière est destinée à vous fournir des informations complémentaires sur les règles et méthodes comptables appliquées pour l'établissement de ces documents financiers.*

*Le Conseil d'Administration propose de valider les comptes de l'exercice 2021 en l'état.*

*Le total des produits de l'exercice est de 251 097 euros contre 237 148 euros en 2020. Ils comprennent notamment les cotisations pour un montant de 213 835 euros contre 229 047 en 2020.*

*Le total de charges pour l'année 2021 est de 246 341 euros contre 279 004 euros en 2020.*

*Les charges d'exploitation diminuent de -11,62 % notamment par une baisse des charges externes de 19% et des dotations aux provisions sur les créances des adhérents qui étaient de 29 478 en 2020 et de 0 en 2021.*

*Le résultat de l'exercice est un excédent de 4 756 euros en 2021.*

*Les principales les charges sont :*

- *Les charges de personnel de 115 K€ plus les charges sociales de 24 K€.*
- *Les locations immobilières pour 25 K€, inchangé en 2021*
- *Les locations autres pour 15 K€*
- *Les honoraires pour 11 K€*

*Concernant le Bilan, à l'actif les principaux postes sont :*

- *Les immobilisations, pour 151 398 euros bruts et 3 643 euros nettes  
Ils sont constitués pour l'essentiel d'agencement, de mobilier et matériel informatique.  
L'ensemble des investissements est presque totalement amorti au 31 décembre 2021.*
- *A l'actif circulant, les soldes nettes des créances des adhérents à la clôture pour 45 583 euros contre 41 411 euros en 2020.  
Il y figure également un solde de subvention FSE de 26 165 euros.*
- *Le solde de la trésorerie à la clôture est de 3 353 euros contre 35 509 euros en 2020.*

*Au passif les capitaux propres sont de 14 691 euros à la fin de l'exercice 2021. Ils se sont améliorés en raison du résultat positif de cette année de 4 756 euros*

*Les autres dettes figurant au passif sont :*

- *L'encours fournisseurs à la clôture de 9 622 K€*
- *Les dettes sociales de 15 991 K€*
- *Les charges de personnel de 17 581 K€ (provision congés payés)*
- *Les dettes fiscales de 9 799 K€*

*Il s'agit de dettes d'exploitation courantes qui se dénouent au début de l'exercice suivant.*

*Le total bilan est de **80 216** euros en 2021 contre **115 567** euros en 2020.*

*Je vous demande de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice 2021 qui est un excédent de 4 756,20 euros en report à nouveau.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

*Le Trésorier, Philippe TROUPE*

Point n°6 de l'ordre du jour

## **6. RAPPORT DES CENSEURS**

Le Président Thierry ROMANOS, laisse la parole à M. Philippe TROUPE, Trésorier, pour la présentation du rapport établi avec M. Stéphane DENARO, Censeur du Centre de Gestion Agréé, **Cf. annexe n°3.**

Point n°7 de l'ordre du jour

## **7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021**

Le Président passe la parole à M. Harry DIAKOK, expert-comptable conseil du CGA. M. DIAKOK déclare que le trésorier a tout dit. Il précise que les cotisations sont en baisse, le reliquat de subvention n'a toujours pas été versé et que les frais de personnel sont en augmentation suite au départ de l'ancienne directrice **Cf annexe 4.**

### **PREMIERE RESOLUTION**

La présentation des comptes terminée, M. Harry DIAKOK, remercie l'assemblée et se tient à sa disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Aucune question n'étant formulée, M. le Président remercie l'expert-comptable Conseil du CGA, d'avoir rempli cette mission et met aux voix l'adoption des comptes.

L'ASSEMBLEE GENERALE,

Après avoir entendu le rapport Moral du Président, le Rapport financier du Trésorier et le rapport des Censeurs,

APPROUVE

Les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

ET DONNE QUITUS

Aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice considéré.

**Plus personne n'intervenant, le Président met au vote la première résolution qui est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le Président remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée.**

Point n°8 de l'ordre du jour

## **8. APPROBATION DES COMPTES PREVISIONNELS de L'EXERCICE 2022**

Le Président passe la parole à Mme NICOLAS, Directrice du CGA, pour la présentation des comptes prévisionnels de l'exercice 2022, qui se décomposent comme suit : **Cf annexe 5**

Le Président précise à l'auditoire que le CGA est à l'écoute de toutes les idées pouvant l'aider à se développer.

M. NOBIN dit que se serait bien que le CGA s'associe à Mme Eddith EVRILLUS, Présidente de la Commission Commerce des TPE à la CCI IG.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture des comptes prévisionnels, Mme NICOLAS se tient à la disposition de l'assemblée pour d'éventuelles précisions.

Aucune question n'étant formulée, le Président ROMANOS met aux voix l'adoption des comptes prévisionnels de l'exercice 2022.

La résolution suivante est mise aux voix :

L'ASSEMBLEE GENERALE,  
APPROUVE

Le projet de budget présenté pour l'Exercice 2022 sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de :  
206 018 €uros

Cotisation annuelle 2022 fixée à : 390,22 € HT

**Le Président met au vote la deuxième résolution qui est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

10<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour

### **10. Election de trois membres adhérents au Conseil d'Administration**

L'article 18 des Statuts de l'Association stipule « que les administrateurs sont élus pour 3 ans par le Collège auquel ils appartiennent ». Afin d'être en règle avec le Code Général des Impôts et les statuts du CGA, Trois adhérents supplémentaires doivent intégrer le Conseil d'Administration portant à neuf les membres adhérents représentant les adhérents du CGA. .

1- Se présentent :

- **Mme Gina LORBEL**  
Gérante de société à Baie Mahault
- **Mme Gisèle CASTEL**  
Gérante de société aux Abymes
- **M. Franck LUREL**  
Gérant de société à Basse Terre

2- Il n'y a pas eu de désignation de scrutateurs parmi les adhérents

3- Vote à main levée :

- Décompte des voix :

- Mme Gina LORBEL : unanimité des présents et représentés
- Mme Gisèle CASTEL : unanimité des présents et représentés
- M. Franck LUREL : unanimité des présents et représentés

- **Proclamation des trois membres élus :**

- Mme Gina LORBEL
- Mme Gisèle CASTEL
- M. Franck LUREL

Comme le stipule l'article 18 des Statuts de l'Association les administrateurs sont élus pour 3 ans par le Collège auquel ils appartiennent.

Le président félicite les nouveaux élus et passe au 11<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour,

Point n°11 de l'ordre du jour

### **11. Questions diverses**

Un adhérent demande que le programme de formation soit mis en ligne, Mme NICOLAS lui précise que se sera fait à partir du mois de juillet, le programme de formation 2022/2023 sera disponible sur le site internet du CGA.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les intervenants et l'auditoire, puis lève la séance à 16h45 en rappelant que notre Assemblée Générale Annuelle ne se clôturera pas par le traditionnel pot de l'amitié. Il souhaite également de bonnes vacances à toute l'assemblée.

Baie-Mahault, le 21/06/2023

Président  
Thierry ROMANOS

Secrétaire  
Vanessa DOQUET